



## DELIBERATION N° 191\_DE 29032022

### Subvention ANCDG

#### ***Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,***

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assiscle-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 16 mars 2022 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 12

-Nombre de membres votants : 21

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### ***Présents***

##### *Collège des communes affiliées*

##### *Titulaires :*

M. Robert GARRABE, Président

M. CALVET Guy, M. OLIVE Robert, M. PAILLES Roger, M. RALLO François, M. TAHOCES Antoine, M. VILA Jean,

##### *Suppléants :*

Mme ALENDA Marie-Louise (suppléante de M. THIBAUT Jean-Jacques), M. VINOT Guy (Suppléant de M. SOLE Jean-Michel)

##### *Collège des établissements affiliés*

M. PUIG Louis

##### *Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

##### *Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie

Mme PUJOL Danielle (Suppléante de M. DUSSAUBAT François)

##### ***Absents excusés***

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. GARSOU Jacques, M. GOT Alain, M. LACAPERE Rémi, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. NIFOSI Christian, M. PIQUET Philippe, M. PLA Raymond, M. PORTEIX Yves, M. REMEDI Bernard, Mme ROLLAND Martine, M. ROQUE Jean, Mme SADOURNY Marie-Pierre.

##### ***Représentés ayant donné pouvoir***

M. GARSOU Jacques à M. TAHOCES Antoine

M. GOT Alain à M. PAILLES Roger

M. PLA Raymond à M. CALVET Guy

M. REMEDI Bernard à M. GARRABE Robert

Mme ROLLAND Martine à Mme BACH Marie

M. LACAPERE Rémi à M. VILA Jean

M. NIFOSI Christian à M. PUIG Louis

M. PIQUET Philippe à M. RALLO François

M. PORTEIX Yves à M. OLIVE Robert

##### ***Personnalités invitées***

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20220331-DB-191-29032022-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2022  
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Le Centre de Gestion 66 participe financièrement sous forme de subvention à l'association ANCDG.

Il propose renouveler cette attribution pour l'année 2022 afin de participer aux frais de gestion, d'organisation et aux coûts pédagogiques qui résultent de la mise en œuvre de ces actions.

Il rappelle, qu'au-delà du travail classique de ses commissions techniques qui permettent d'élaborer des solutions collectives sur les sujets les plus importants concernant les Centres de Gestion (CDG), l'ANCDG propose un appui complémentaire et souvent une aide à la décision aux actions de la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG).

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 200 € à l'ANCDG

**PRECISE** que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif pour 2022, chapitre 65 : autres charges de gestion courante - article 657 : subventions.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 29 mars 2022

**Le Président**  
**Robert GARRABE**

*Le Président :*  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66*  
*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le  
- Affiché/ Publié le

37-03-2022

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20220331-DB-191-29032022-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2022  
Date de réception préfecture : 31/03/2022